

INTENDANCE

ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si **vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.**

Pour cela, il vous suffit de remplir les informations, **ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e)** si cette situation vous concerne.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse : OUI NON

Si oui, je complète les informations ci-dessous :

Vous-même :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénom 1 : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance : ___/___/_____ Pays de naissance : _____

Département de naissance : ___ ___ Commune de naissance : _____

Votre concubin :

Nom de famille : _____ Civilité : Mme M.

Nom d'usage : _____

Prénom 1 : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance : ___/___/_____ Pays de naissance : _____

Département de naissance : ___ ___ Commune de naissance : _____

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour ceux qui ne sont pas au prélèvement automatique et qui souhaiteraient y adhérer en 2024/2025, merci de retourner le mandat de prélèvement SEPA accompagné du RIB.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Responsable légal :